

Formulaire à remplir par chaque membre du binôme de candidats
Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives
et s'il est signé par les deux membres du binôme de candidats (voir notice explicative)

Élection dans le canton de :

1^{er} TOUR 2^e TOUR

1. IDENTITÉ

Nom de naissance :

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ :

Prénoms⁽²⁾ :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le : / / à (commune) :

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : ou Pays :

Nationalité :

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ :

Numéro CSP correspondant⁽⁴⁾ :

Étiquette politique déclarée du candidat⁽⁵⁾ :

Êtes-vous actuellement conseiller général dans le département ? : oui non

3. COORDONNÉES

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : Commune :

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : __ __ / __ __ / __ __ / __ __ / __ __

Courriel (recommandé) :

Déclare vouloir déposer sa candidature aux élections départementales du canton cité en tête de la présente déclaration
en binôme avec Monsieur/Madame⁽⁶⁾ :

Je reconnais avoir été informé(e) :

- qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Elections » et « Répertoire national des élus », par la délibération n°2013-406 du 19 décembre 2013 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, les données à caractère personnel mentionnées dans la délibération précitée concernant chaque candidat;
- que ces données à caractère personnel, à l'exception des coordonnées postales, téléphoniques et électroniques sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande et de figurer sur la plate-forme ouverte des données publiques françaises;
- que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

Paraphe des deux membres du binôme de candidats

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(4) Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'intérieur.

(5) Cette mention n'est pas obligatoire. L'étiquette politique du candidat peut être différente pour les deux membres du binôme. Si le candidat n'a pas d'étiquette il indique la mention « sans étiquette ».

(6) Rayer la mention inutile et indiquer son nom d'usage et son prénom usuel. L'autre membre du binôme doit être de sexe différent.

Je choisis comme remplaçant éventuel dans les cas prévus au second alinéa
de l'article L. 221 du code électoral :

1. IDENTITÉ DU REMPLAÇANT

Nom de naissance :

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽⁷⁾ :

Prénoms⁽⁸⁾ :

Sexe⁽⁹⁾ : Masculin Féminin

Né(e) le : | | | | | | | | | | à (commune) :

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : ou Pays :

Nationalité :

2. SITUATION

Profession⁽¹⁰⁾ :

Numéro CSP correspondant⁽¹¹⁾ : | | |

3. COORDONNÉES DU REMPLAÇANT

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : | | | | | | Commune :

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Courriel (recommandé) :

DATE : | | | | | | | | | |

Signature des deux membres du binôme de candidats :

(7) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui affiché dans chaque bureau de vote.

(8) Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(9) Le remplaçant doit être de même sexe que le candidat

(10) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

(11) Voir la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe du mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Recommandations générales

1. Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**. Chaque formulaire doit comporter la **signature manuscrite des deux membres du binôme de candidats**. Cette signature permet d'attester de leur consentement à être membre du binôme. Tout consentement obtenu par fraude entraîne l'annulation de l'élection du binôme concerné. Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable.
2. L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

1. **Le formulaire d'acceptation de votre remplaçant ;**
2. Pour apporter la preuve de votre qualité d'électeur :
 - **soit** une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant vos nom, prénoms, domicile ou résidence et date et lieu de naissance, délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les **trente jours** précédant le dépôt de la candidature ;
 - **soit** une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription (l'original doit être présenté) sur la liste électorale de cette commune ;
 - **soit** votre carte nationale d'identité ou votre passeport en cours de validité ou un certificat de nationalité pour prouver votre nationalité **et** un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de **trois mois** pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques.
3. Si vous n'êtes pas domicilié dans le département, vous devez fournir, pour établir votre attache avec le département :
 - **soit** un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par la direction départementale des finances publiques, qui établit que vous êtes inscrits personnellement au rôle des contributions directes d'une commune du département au 1^{er} janvier de l'année de l'élection ;
 - **soit** une copie d'un acte notarié établissant que vous êtes devenus, dans l'année précédant celle de l'élection, propriétaire d'un immeuble dans le département ou d'un acte (notarié ou sous-seing privé) enregistré au cours de la même année établissant que vous êtes devenus locataire d'un immeuble d'habitation dans le département ;
 - **soit** une attestation notariée établissant que vous êtes devenus propriétaire par voie successorale d'une propriété foncière dans le département depuis le 1^{er} janvier de l'année de l'élection ;
 - **soit** une attestation du directeur départemental des finances publiques établissant, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments que vous produisez, et sous réserve d'une modification de votre situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, que vous justifiez devoir être inscrit au rôle des contributions directes dans le département au 1^{er} janvier de l'année de l'élection.
4. **Les pièces de nature à prouver que le binôme a procédé à la désignation d'un mandataire financier ou celles nécessaires pour y procéder.** Les membres du binôme déclarant un mandataire financier unique, un seul exemplaire de ces pièces sera joint aux deux formulaires de candidature.